

**REGIE DE GESTION**

**DU PARC DE STATIONNEMENT REGIONAL**

**PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE**

**Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

*Dans quel délai le DOB doit-il avoir lieu ?*

- La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

*Quelles évolutions ont impacté le DOB ?*

- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- La structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Transmission : Le rapport et la délibération doivent être transmis au Préfet.

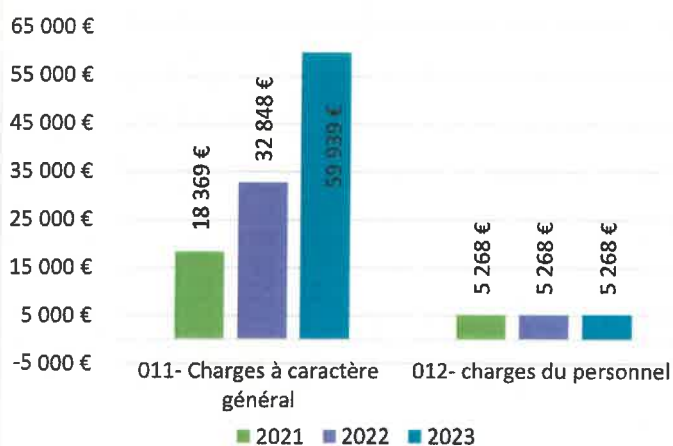
Publication : Le rapport fait l'objet d'une publication.

## 1 – La situation financière à fin 2023 :

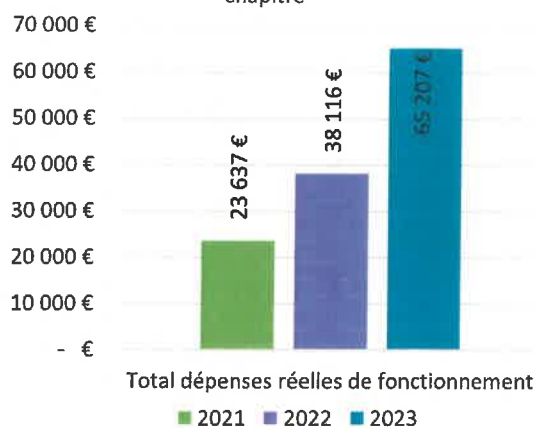
### • Evolution de la section de fonctionnement : les dépenses

	2021	2022	2023
011- Charges à caractère général	18 369 €	32 848 €	59 939 €
012- charges du personnel	5 268 €	5 268 €	5 268 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	23 637 €	38 116 €	65 207 €

Dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



Total des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



Depuis 2021, les dépenses réelles de fonctionnement sont en constante augmentation.

Les **charges à caractère général** (chapitre 011 : 59 939 €) ont subi une forte augmentation par rapport à 2021 et concernent en majeure partie:

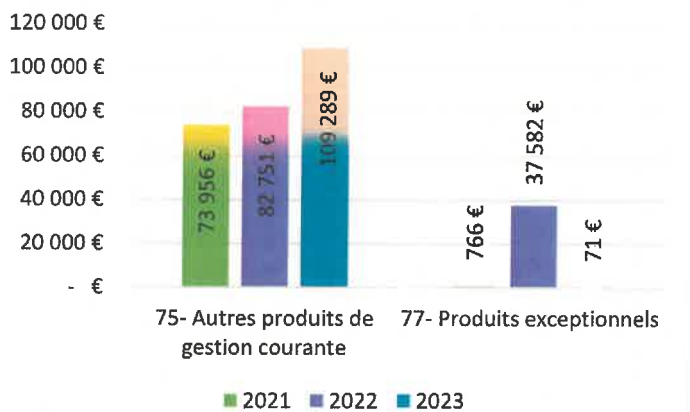
- Les abonnements et consommations des fluides ;
- La maintenance des équipements ;
- L'acquisition de petit matériel.

Les **charges de personnel** (chapitre 012 : 5 268 €), concernent uniquement les indemnités du Directeur de régie, il n'y a pas d'évolution sur ce chapitre.

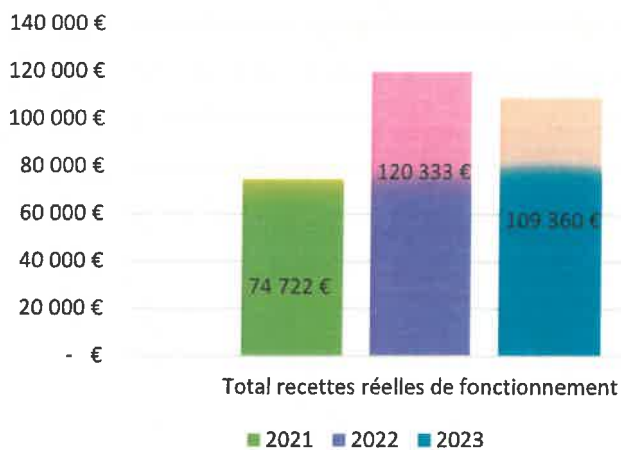
- **Evolution de la section de fonctionnement : les recettes**

	2021	2022	2023
75- Autres produits de gestion courante	73 956 €	82 751 €	109 289 €
77- Produits exceptionnels	766 €	37 582 €	71 €
Total recettes réelles de fonctionnement	74 722 €	120 333 €	109 360 €

Recettes réelles de fonctionnement par chapitre



Total des recettes réelles de fonctionnement



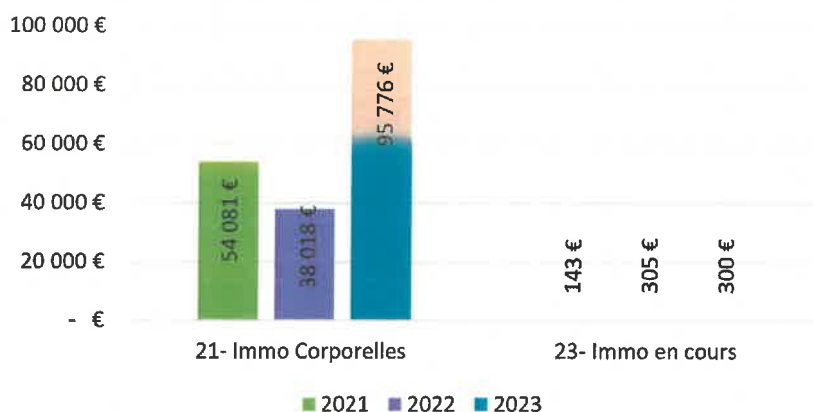
Les recettes réelles de fonctionnement ont subi une baisse entre 2022 et 2023 en raison de la subvention exceptionnelle versée par l'Etat en 2022. En 2023, les recettes ont augmenté dans leur globalité.

Les produits de gestion courante (chapitre 75 : 109 289 €), correspondent à la participation des usagers au stationnement, et ont augmenté en 2023. Par ailleurs, les produits exceptionnels (chapitre 77 : 71 €) ont fortement baissé. En 2022, l'Etat a versé au parking une subvention exceptionnelle unique liée au COVID (33 120 €).

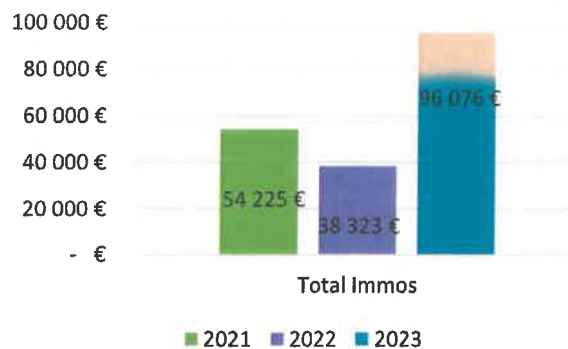
- **Evolution des dépenses de la section d'investissement :**

Libellé	2021	2022	2023
21- Immo Corporelles	54 081 €	38 018 €	95 776 €
23- Immo en cours	143 €	305 €	300 €
<b>Total Immos</b>	<b>54 225 €</b>	<b>38 323 €</b>	<b>96 076 €</b>

Dépenses réelles d'investissement par chapitre



Total des dépenses réelles d'investissement par chapitre



Depuis 2020, des travaux de réhabilitation (étanchéité, remplacement des ouvrants, signalétique) et de sécurisation du parking (installation de 16 caméras) ont été réalisés ce qui explique de fortes dépenses d'investissement. En 2023, les travaux se sont poursuivis avec notamment le ravalement des façades extérieures.

## **2 – Les équilibres budgétaires pour 2024 :**

- **Section d'Investissement prévisionnelle : 250 500 €**

### Recettes

Ecritures d'ordre : 94 000 €

Résultat reporté : 128 500 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 28 000 €

### Dépenses

Dépenses réelles : 200 500 €

Ecritures d'ordre : 50 000 €

- **Section de fonctionnement prévisionnelle : 168 000 €**

**Recettes**

Recettes réelles : 73 000 €

Ecritures d'ordre : 50 000 €

Résultat reporté : 45 000 €

**Dépenses**

Dépenses réelles : 74 000 €

Ecritures d'ordre : 94 000 €

En 2024, les travaux d'embellissement et de sécurisation du parking se poursuivent. Le remplacement des luminaires en LED est également prévu afin de faire des économies d'énergie, des travaux d'étanchéité sont à venir pour ne pas dégrader le bâtiment. Enfin, l'amélioration de la signalétique sur la Ville est également à venir cette année.